

Algospeed 7.12.35

Référence : FDS_517_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 07/07/2014
Remplace les éditions précédentes

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Algospeed 7.12.35

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

O-Comburant R 8: Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

Matières solides comburantes – Catégorie 3 H272 : Peut aggraver un incendie ; comburant.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

Pictogrammes de danger :



SGH 03

Mention d'avertissement : : Attention

Mentions de danger : : H272 – Peut aggraver un incendie ; comburant.

Algospeed 7.12.35

Référence : FDS_517_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 07/07/2014
Remplace les éditions précédentes

Conseils de prudence :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements et des matières combustibles.

P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pour l'extinction.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Nitrate de potassium	7757-79-1 231-818-8 01-2119488224- 35-0017	O-Comburant; R8	Matières solides comburantes : Ox. Sol. 3 ; H272	>= 10 - <= 65
Phosphate d'urée	4861-19-2 225-464-3	C – Corrosif ; R34	Corrosion cutanée (et Lésions oculaires graves) : Skin Corr. 1B ; H314	>= 1 - <= 5

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Algospeed 7.12.35

Référence : FDS_517_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 07/07/2014
Remplace les éditions précédentes

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. |
| En cas d'inhalation | : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|-----------|---------------------------------|
| Symptômes | : Pas d'information disponible. |
|-----------|---------------------------------|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | |
|------------|-----------------------------------|
| Traitement | : Traiter de façon symptomatique. |
|------------|-----------------------------------|
-

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | |
|----------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Eau. Eau pulvérisée. Produit sec. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Dioxyde de carbone (CO ₂). Mousse. Sable. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|--|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Décomposition possible au-dessus de 130 °C. Produits de décomposition thermique : Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac, chlore, acide chlorhydrique. |
|--|---|

5.3 Conseils aux pompiers

- | | |
|---|---|
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. |
| Informations supplémentaires | : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |
-

Algospeed 7.12.35

Référence : FDS_517_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 07/07/2014
Remplace les éditions précédentes

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL

Nitrate de potassium : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: effets systémiques
Valeur : 36,7 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: effets systémiques
Durée d'exposition : 1 jour

Algospeed 7.12.35

Référence : FDS_517_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 07/07/2014
Remplace les éditions précédentes

Valeur : 20,8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: effets systémiques
Durée d'exposition : 1 Jour
Valeur : 12,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: effets systémiques
Durée d'exposition : 1 Jour
Valeur : 12,5 mg/kg

PNEC

Nitrate de potassium : Eau douce, Valeur : 0,45 mg/l
Eau de mer, Valeur : 0,045 mg/l
Valeur Limite Plafond, Valeur : 4,5 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Solide cristallisé
Couleur : Divers
Odeur : inodore
Masse volumique apparente : Env. 1.100 kg/m³
pH : Env. 2,4, Concentration : 100,00 g/l (20 °C)
Hydrosolubilité : Soluble
Décomposition thermique : Env. 130 °C. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Propriétés comburantes : Peut aggraver un incendie ; comburant.

Algospeed 7.12.35

Référence : FDS_517_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 07/07/2014
Remplace les éditions précédentes

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Information supplémentaire: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Température 130°C. Chaleur, flammes et étincelles

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Bases
Matières organiques
Poudres métalliques

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote (NOx). Ammoniac. Décomposition possible au-dessus de 130 °C. Produits de décomposition thermique : Monoxyde d'azote, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac, chlore, acide chlorhydrique.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin - Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lapin - Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 405.
Information supplémentaire : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Composants:

Nitrate de potassium :

Toxicité aiguë par voie orale : DL₅₀: > 2.000 mg/kg, rat
Toxicité aiguë par inhalation : CL₅₀: > 0,527 mg/l, rat

Algospeed 7.12.35

Référence : FDS_517_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 07/07/2014
Remplace les éditions précédentes

Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL ₅₀ : > 5.000 mg/kg, rat
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: rat, 1 Jour, NOAEL: >= 1.500 mg/kg

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Evaluation Ecotoxicologique : Aucune donnée disponible.

Composants:

Nitrate de potassium :

Toxicité pour le poisson : CL₅₀: > 100 mg/l, 96 h, espèces variées

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE₅₀: 490 mg/l, 48 h, Daphnia magna

Toxicité pour les algues : CL₅₀: >= 1.700 mg/l, 10 jours

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Nitrate de potassium :

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Ne s'accumule pas dans les organismes.

Composants:

Nitrate de potassium :

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Données Toxicologiques sur les Sols : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

Algospeed 7.12.35

Référence : FDS_517_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 07/07/2014
Remplace les éditions précédentes

Répartition entre les compartiments environnementaux : Légèrement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : Donnée non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Les données écotoxicologiques suivantes se réfèrent à: Nitrate de potassium.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.




Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

Algospeed 7.12.35

Référence : FDS_517_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 07/07/2014
Remplace les éditions précédentes

SECTION 14 Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN 1479	UN 1479	UN 1479
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	SOLIDE COMBURANT N.S.A (Nitrate de potassium) Code tunnel : E	OXIDIZING SOLID N.O.S (Potassium nitrate) EMS : F-A, S-Q	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Classe : 5.1 Etiquette : 5.1 	Classe : 5.1 Etiquette : 5.1 	Classe : 5.1 Label : 5.1 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	NON	NON	NON
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucunes précautions particulières autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

Algospeed 7.12.35

Référence : FDS_517_N
Version: 2014-01

Edition révisée n° 1
Date de révision: 07/07/2014
Remplace les éditions précédentes

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubriques ICPE en vigueur : 1230-2
avant le 1er juin 2015
Rubriques ICPE en vigueur à : 4706
partir du 1er juin 2015

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

SECTION 16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

R 8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 34	Provoque des brûlures

Texte complet des Phrases H mentionnées dans la section 3 (Informations sur les composants)

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Cette FDS a été révisée dans sa totalité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.